G.A.S

Prix des Droits de l'Homme 1988
Aide aux réfugiés politiques et demandeurs d'asile

« Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile (...)
(article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme)»

Groupe Accueil et Solidarité
Rapport d'activité 2015

Sommaire

ÉDITORIAL

L'asile : un roseau dans la tourmente. **p.2, 3**

INTERASSOCIATIF

Vote et entrée en vigueur de la réforme de l'asile. **p.4**
Anafe, lettre ouverte sur l'enfermement des mineurs. **p.5, 6**
Ça mijote, témoignage d'une nouvelle bénévole **p.7**

ACTIVITÉS

Les permanences du GAS, témoignage et chiffres. **p.8**
Accompagnement juridique, témoignage et chiffres. **p.8, 9**
Logement, projet hébergement des réfugiés pour favoriser leur insertion . **p.11, 12**
SNL 91, Partenariat avec SNL Essonne. **p.12, 13**
Partenariat REVIVRE pour le logement des réfugiés syriens. **p.13, 16**
Tout sur le GAS et Mobilier solidaire. **p.17**
Le jeu. **p.18**

TÉMOIGNAGES

Bilal habitait la ville d'Alep. **p.19, 20**
Mohammed, réfugié soudanais logé par le GAS après les camps à Paris **p.21**
Droit de suite : Famille SAMABALY. **p.22**

COMPTES p.23, 24, 25, 26,27

MERCIS : Extraits de textes de remerciements de donateurs du GAS. **p.28**

Lexique

ALT: Allocation Logement temporaire
AVDL: Accompagnement vers et dans le logement
CIO: Centre d'Information et d'orientation
CFDA: Coordination française pour le droit d'asile
DALO: Droit au logement opposable
CNDA: Cour nationale du droit d'asile
FER: Fonds européen pour les réfugiés
FAMI: Fonds Asile Migration Intégration
FNARS: Fédération nationale des associations de réinsertion sociale
OFPRA: Office français de protection des réfugiés et des apatrides
POS: Pays d'origine sûr
SNL: Solidarité nouvelle pour le logement

L'asile : un roseau dans la tourmente

Après une année si marquée par des violences de toutes sortes, écrire un édito est bien difficile. Par quoi commencer? Que privilégier? Pour le GAS, la priorité quoiqu'il arrive reste la défense du droit d'asile.

Déjà quatre mois depuis le début 2016, suffisamment pour constater que la situation ne cesse de s'aggraver : le nombre des réfugiés, les fermetures de frontières, le repli de la France...Et le honteux marchandage avec la Turquie! Nous pouvons, hélas anticiper une année dramatique. La situation nécessite plus que jamais la prise de conscience et l'engagement de tous!

Or 2015 a été le théâtre d'un flux jamais vu de réfugiés vers l'Europe. Plus d'un million par voie terrestre ou maritime dont 3 735 sont portés disparus.

La France quant à elle, se protège. Si l'on étudie les chiffres, elle n'est plus le premier pays d'asile en Europe. Les demandeurs ont atteint cette année le chiffre de 79 914, dont 59 013 premières demandes (seulement 31,5% ont obtenu le statut), chiffre le plus important depuis 25 ans. Mais les 22% d'augmentation de la demande restent ridicule par rapport à ce que les Allemands, Autrichiens ou Suédois ont connu. Et pourtant Paul Champsaur, ancien directeur général de l'INSEE, en parlant des Syriens affirme que : « Un flux de plusieurs dizaines de milliers chaque année, pendant quelques années serait gérable par notre pays... Les études économiques sur les conséquences d'un supplément d'immigration de cet ordre montrent que :
L'effet sur les recettes fiscales et sociales devient assez vite légèrement positif.
L'effet sur l'emploi des autochtones devient également positif au bout d'un petit nombre d'années....car l'offre de travail génère, à terme l'emploi et la croissance permettant d'y faire face. » Ce qui contredit l'opinion courante.

Quand cesserons-nous d'avoir peur?

2015 est aussi l'année de la loi sur l'asile dont l'ambition déclarée était de résoudre les problèmes de logement des demandeurs et de simplifier et accélérer les procédures. Elle ne prend pas en compte la réalité sur le terrain. Le problème du logement des arrivants résolu allègrement sur le papier : *« tout le monde en CADA »* est inapplicable compte tenu du nombre de places.

Édito

De même que la question des délais : car l'engorgement à tous les niveaux de la procédure est de plus en plus préoccupant. Les préfectures sont délestées au prix d'un gigantesque cafouillage car la loi a ajouté une étape supplémentaire à la procédure d'asile. Celle-ci n'a pas supprimé l'embouteillage à l'enregistrement des demandes mais l'a déplacé en amont en faisant porter le poids à l'Association qui, dans chaque département, est chargée de les préenregistrer. Ainsi les demandeurs peuvent attendre jusqu'à 4 mois pour voir leur demande enregistrée, et rester *« sans papiers »* pendant ce temps, sans allocation d'attente et sans hébergement.

Dans la crainte d'afflux sans cesse grandissant des arrivants, de nouvelles frontières se ferment en Europe dans l'espace de libre circulation: au total six pays membres de Schengen ont réintroduit des contrôles aux frontières : la France, l'Allemagne, la Suède, l'Autriche, la Norvège et le Danemark à des passages commerciaux et économiques pourtant névralgiques.

Le bilan pour 2015 pousse donc au pessimisme. Pourtant comment ne pas se réjouir de constater malgré tout ou plutôt en raison de tout, la prise de conscience de la détresse de tous ces réfugiés par la population et d'un élan sensible de solidarité ; ainsi au GAS nous avons vu arriver de jeunes bénévoles pour renforcer notre équipe et c'est vraiment une bonne nouvelle ! Il est urgent de renforcer ce mouvement de solidarité

Reste à réfléchir à ce que nous pouvons faire pour 2016 pour faire évoluer la politique, à réagir et à ne pas désespérer. Laissons pour cela la parole à Ariane Mnouchkine :

« Etre consultés de temps à autre ne suffit plus, entrons sur ce chantier. Pas besoin de violence, ni d'hostilité... Juste besoin de confiance. De regards. D'écoute. De constance...

Et surtout disons à nos enfants qu'ils arrivent sur terre quasiment au début d'une histoire et non pas à sa fin désenchantée. Ils en sont encore aux tout premiers chapitres d'une longue et fabuleuse épopée dont ils seront non pas les rouages muets mais au contraire les inévitables acteurs. Il faut qu'ils sachent que, ô merveille; ils ont une œuvre faite de mille œuvres à accomplir, ensemble avec leurs enfants et les enfants de leurs enfants. »

Vote et entrée en vigueur de la réforme de l'asile

Le GAS, avec la CFDA (Coordination française pour le droit d'asile), s'est mobilisé tout au long de la préparation de la réforme de l'asile jusqu'à son adoption le 29/07/2015 et à la publication des premiers décrets d'application en novembre dernier : Comme nous le rappelions dès la présentation des grandes lignes de la réforme en 2013, le droit d'asile est le dernier droit qu'il reste à celles et ceux qui fuient la persécution et les conflits, **c'est la raison pour laquelle la priorité doit être donnée à la protection plutôt qu'à la suspicion.**

Or, avec la réforme qui vient d'entrer en vigueur, le Gouvernement a fait le choix inverse en suspectant d'abord les demandeurs d'asile d'abuser du système, comme le prouve la multiplication des cas d'examen accéléré des demandes d'asile, les cas d'irrecevabilité ou de clôture, ou la création d'un dispositif d'hébergement directif, qui peut s'apparenter à une forme d'assignation à résidence.

Cette réforme a apporté des avancés, mais timides et surtout contraintes par le droit de l'Union européenne, qu'il s'agisse de l'accès à des conditions d'accueil pour tous les demandeurs d'asile, du droit, pour un plus grand nombre de demandeurs d'asile, de rester sur le territoire le temps de la procédure d'appel, ou de la possibilité de la présence d'un tiers lors de l'entretien devant l'OFPRA. De plus les limites, et parfois les exceptions, à ces avancées en minimisent l'impact et l'intérêt. C'est pourquoi le GAS s'est associé à plusieurs associations membres de la CFDA pour contester une partie des décrets d'application de cette réforme devant le Conseil d'Etat.

Enfin, bien que cette réforme soit en préparation depuis 2013, son entrée en vigueur a été chaotique : ainsi, alors qu'il était annoncé que les demandeurs d'asile seraient admis dans la procédure en trois jours, il a été quasi impossible de faire une demande d'asile en Ile-de-France en novembre et il faut, au moment où nous écrivons ces lignes, près de quatre mois pour être reçu à la Préfecture à Paris ! De même, de nombreux demandeurs d'asile n'ont pas reçu leurs allocations depuis novembre 2015, en raison du passage de témoin entre Pôle Emploi et l'OFII, Et ne parlons pas de l'hébergement de tous les demandeurs d'asile en CADA qui reste un vœu pieu.

Interassociatif

anafé — Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers

OBSERVATOIRE de l'ENFERMEMENT des ETRANGERS

rsf

Journal du DROIT des JEUNES

Les organisations signataires s'adressent au gouvernement, à Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs, pour mettre fin à l'enfermement des mineurs en zone d'attente.

Lettre ouverte au gouvernement, à Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs, à propos de l'enfermement des mineurs en zone d'attente

Paris, le 24 juin 2015

Au début du mois de juin 2015, deux fillettes, âgées de 6 ans et 3 ans et demi, ont été privées de liberté dans la zone d'attente de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle. Ces situations, qui ont légitimement choqué l'opinion publique et ont été largement reprises dans la presse[1], ne sont que quelques exemples du sort qui peut être réservé aux mineurs à nos frontières[2].
L'Anafé et les organisations signataires vous demandent qu'il soit mis fin à l'enfermement de tous les mineurs en zone d'attente.

En 2012, François Hollande, alors candidat à l'élection présidentielle, s'était engagé à mettre un terme à la rétention des enfants et de leur famille. Si une circulaire de juillet 2012[3] fait primer l'assignation à résidence des familles sur le placement en rétention, à l'heure où des réformes législatives sont en cours en matière d'asile et d'immigration, seuls des aménagements cosmétiques[4] ont été prévus aux frontières françaises et aucune disposition acceptable pour les mineurs en zone d'attente n'est envisagée.
Le projet de réforme de l'asile prévoit que les mineurs isolés ne seront plus, sauf exceptions, maintenus en zone d'attente. Si cela constitue une avancée, le projet ne modifie pas suffisamment la situation existante, que l'Anafé et d'autres organisations dénoncent ; il ne concerne en effet que ceux qui déposent une demande d'asile donc un nombre relativement faible des mineurs placés en zone d'attente.
Pire, en ne mettant pas fin à l'enfermement des mineurs en zone d'attente dans le projet de loi « immigration » qui sera discuté à l'Assemblée nationale dès juillet, la France ne respecte toujours pas les principes de droit international, de la jurisprudence européenne, du droit interne et des recommandations des instances de protection des droits de l'Homme.

Si, en octobre 2012, la France assurait au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies que « *la question des mineurs étrangers et plus particulièrement des mineurs non accompagnés sera abordée avec responsabilité et en gardant à l'esprit que la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant doit primer* », l'enfermement des enfants en zone d'attente est contraire à l'article 3 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, selon lesquelles « *l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale* ». La privation de liberté pendant une durée pouvant atteindre 20, voire 26 jours, avec le risque d'être réacheminé à tout moment (exception faite des demandes d'asile en cours d'examen), est par définition attentatoire à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Dans son arrêt *Popov contre France*, la Cour européenne des droits de l'Homme relève que « *la promiscuité, le stress, l'insécurité et l'environnement hostile que représentent [*les centres de rétention*] ont des conséquences néfastes sur les mineurs, en contradiction avec les principes internationaux de protection des enfants* ». Cette décision est parfaitement transposable à la situation en zone d'attente. Par ailleurs, la situation faite aux mineurs placés en zone d'attente est en contradiction flagrante avec le principe de protection des mineurs contre l'éloignement. C'est d'ailleurs ce qui a été jugé clairement pour une mineure isolée par la CEDH (12 octobre 2006, *Mayeka contre Belgique*) en retenant de multiples violations de la Convention des seuls faits de la détention et du refoulement.
De nombreuses instances se sont prononcées dans le même sens que la Cour concernant la situation des mineurs isolés en zone d'attente, qu'il s'agisse, au plan international, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (recommandations[5] selon lesquelles les mineurs isolés en quête de protection ne doivent jamais se voir refuser l'entrée sur le territoire ni être refoulés à la frontière ni être détenus pour cause d'immigration), du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (qui relève notamment que « *les enfants sont souvent renvoyés vers des pays où ils risquent d'être exploités, sans que leur situation ait été véritablement évaluée* »[6]), du Conseil de l'Europe ou de l'UNESCO, et au plan national de la Commission nationale consultative des droits de l'homme et du Défenseur des Droits.

Dans son arrêt *Popov contre France*, la Cour européenne des droits de l'Homme relève que « *la promiscuité, le stress, l'insécurité et l'environnement hostile que représentent [*les centres de rétention*] ont des conséquences néfastes sur les mineurs, en contradiction avec les principes internationaux de protection des enfants* ». Cette décision est parfaite-

Les quelques garanties accordées aux mineurs isolés placés en zone d'attente sont largement insuffisantes ; il n'existe notamment aucune voie de recours permettant de suspendre le renvoi afin de permettre un examen sérieux de la situation du mineur par des services compétents. En outre, si l'administration assure vérifier les « *garanties de prise en charge* » à l'arrivée du mineur avant de procéder à son refoulement, les modalités de cette vérification et l'étendue de ces garanties ne sont pas définies légalement, ni soumises à un contrôle juridictionnel.
Cette protection est d'autant plus relative qu'elle ne s'appliquerait qu'aux mineurs isolés avérés, c'est-à-dire ceux dont la minorité n'aura pas été contestée ou mise en cause par des expertises médicales (test « osseux »), outil approximatif contesté notamment par le Comité consultatif national d'éthique et l'Académie nationale de médecine.

Les organisations signataires considèrent que :
- Les enfants isolés ou accompagnés ne doivent jamais faire l'objet ni d'un refus d'entrée sur le territoire ni d'un placement en zone d'attente ;
- Tout mineur isolé étranger doit être admis sur le territoire sans condition ;
- Du seul fait de son isolement, une situation de danger doit être présumée dès lors qu'un mineur isolé se présente à la frontière et les mesures légales de protection doivent être mises en œuvre ;
- Tout étranger se déclarant mineur doit être présumé comme tel jusqu'à preuve du contraire et sa minorité ne devrait pouvoir être remise en cause que par une décision de justice ;
- Le retour des mineurs isolés ne peut être envisagé, une fois qu'ils ont été admis sur le territoire, que dans les cas où la décision a été prise par un juge dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Il doit ainsi être immédiatement et définitivement mis fin à l'enfermement de tous les mineurs étrangers aux frontières, qu'ils soient isolés ou accompagnés.

Organisations signataires :
Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé)
Observatoire de l'Enfermement des Étrangers (OEE)
Réseau Education Sans Frontières (RESF)
Journal du droit des jeunes

Organisations membres de l'Anafé : ACAT France, APSR, Avocats pour la défense du droit des étrangers (ADDE), COMEDE, Comité Tchétchénie, European legal network on asylum - ELENA, Fédération générale des transports et de l'équipement – CFDT, Forum réfugiés – Cosi, France terre d'asile, Groupe accueil et solidarité, GISTI, La Cimade, Ligue des droits de l'homme, Migrations santé, MRAP, Syndicat des avocats de France (SAF), Syndicat de la magistrature (SM), SPASAF, SPASAP, SUD RAIL
Organisations membres de l'OEE : ACAT-France, Avocats pour la défense des droits des étrangers (ADDE), Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), COMEDE, Droits d'Urgence, FASTI, Genepi, GISTI, La Cimade, Ligue des droits de l'homme, MRAP, Observatoire Citoyen du CRA de Palaiseau, Revue Pratiques, Syndicat des avocats de France (SAF), Syndicat de la magistrature (SM), Syndicat de la médecine générale (SMG)

[5] HCR, Save the children « Déclaration de bonne pratique », 2004, formulée dans le cadre du Programme en faveur des enfants séparés en Europe, voir le point 12 (a).
[6] En 2009, le Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies a examiné les troisième et quatrième rapports périodiques de la France, présentés en un seul document (CRC/C/FRA/4), le 26 mai 2009, et a adopté ses observations finales le 12 juin 2009. La France y a répondu en soumettant son cinquième rapport périodique en octobre 2012.

En tant que membre de l'ANAFE et disposant d'une carte visiteur, j'ai visité la zone d'attente (ZA) de l'aéroport de Nantes en octobre 2015 dans le cadre des visites annuelles des zones d'attente. La visite fut assez courte avec une forte impression d'un peu déranger. J'ai dû me contenter de poser des questions à l'adjoint en chef de la PAF (Police Aux Frontières). Il m'a d'emblée dit qu'à Nantes, il n'y a pas de local ZA à proprement parler que c'est ici dans leur bureau PAF que les personnes sont maintenues, après elles sont transférées à l'hôtel Escale Océania et que 90% des maintenus repartent dans l'heure de leur « propre gré ». Il n'y a pas eu de demandeur d'asile en 2015, le dernier date de juillet 2014.

L'ANAFE nous sollicite également pour se rendre à la ZA d'Orly (où il n'y a pas de permanence physique comme à Roissy) lorsqu'il a des situations urgentes, délicates ou encore des personnes vulnérables.

Ça mijote

Témoignage

Comme chaque année, et cela depuis plus de 10 ans, à l'initiative du Secours Catholique, nous participons à « Ça mijote ». Quatre à cinq fois par semaine, des femmes, mariées, mères de familles, venues la plupart de l'Europe de l'Est, demandeuses d'asile ou en voie de régularisation, hébergées en hôtel à Villejuif, viennent cuisiner. A l'hôtel, les familles ont l'autorisation d'avoir un four micro-ondes, un réfrigérateur, mais pas le droit de cuisiner. Dans une paroisse de Villejuif, une cuisine est mise à la disposition de « Ça mijote ».

En 2015, « Ça mijote » a assuré 169 ouvertures de la cuisine et a pu ainsi accueillir 377 « mijoteuses » (comme nous aimons les appeler) qui ont pu cuisiner pour plusieurs jours (car chacune ne vient qu'une fois par semaine) et souvent cuisiner un plat de leur pays. Mais les jours où il y a le plus de joie, c'est quand la maman prépare un gâteau pour fêter l'anniversaire de l'un de ses enfants.
Bénévole au GAS depuis Octobre 2015, j'ai souhaité participer au projet Ça Mijote.

Pensant d'abord connaître un moment de partage, j'ai rapidement compris que ce projet leur permettait de bénéficier d'un moment d'autonomie ainsi que de la possibilité de se retrouver en famille autour d'un repas leurs rappelant leurs cultures.

Ça Mijote leur permet donc de retrouver une partie de leurs identités.
Refusant notre aide durant l'activité pour avoir un réel moment d'autonomie, c'est cependant avec joie que les mijoteuses nous font partager leur culture en nous proposant une part de ce qu'elles préparent.

L'activité reste parfois difficile à être mise en place étant donné l'emploi du temps de chacune ainsi que celui des bénévoles, cela dit elle reste fondamentale pour ces femmes.

Les permanences du GAS

Face à l'arrivée de migrants fuyant la guerre et l'accueil de plus en plus houleux que leur réservent plusieurs pays en Europe, nous étions décidées à agir, persuadées qu'un véritable « vivre ensemble » à l'échelle de la planète est possible. Jeunes travailleuses fraîchement arrivées sur Paris, nous cherchions une association à taille humaine, qui pourrait coïncider avec nos nouveaux emplois du temps de ministre. Le GAS nous a tout de suite convaincu. Nous avons été chaleureusement accueillies par une équipe très motivée et avons très vite participé aux permanences des mardi et jeudi soirs. D'abord en tant qu'observatrices, nous avons accumulé des connaissances, conseils pratiques pour orienter les demandeurs d'asile dans leurs démarches. Les permanences servent à établir un premier contact pour mieux orienter la personne selon sa demande ; vers Maud lorsqu'il s'agit d'une demande d'asile, vers Axelle pour tout ce qui concerne le logement. Certains viennent aussi régler le loyer du logement qu'ils occupent ou s'inscrire pour un rendez-vous au mobilier solidaire afin de récupérer des meubles à titre gratuit un samedi matin. L'appréhension de ne pas être à la hauteur disparaît vite. L'apprentissage se fait rapidement notamment lorsque l'on passe du statut « d'observateur » à celui de « véritable permanencier ». La frustration peut parfois naître du fait d'être un énième maillon de la chaîne d'obstacles administratifs qui se dresse devant le demandeur d'asile ou le réfugié et de ne pouvoir lui apporter une aide rapide que les situations d'urgence exigeraient pourtant. Mais on se rassure en se disant qu'à notre échelle, notre intervention n'est pas vaine. Les permanences sont également un lieu d'échange entre bénévoles. L'entraide et la collaboration s'installent très vite : on échange, on s'enrichit des expériences des autres. Le GAS est pour nous une véritable aventure humaine, dont on ressort renforcé dans ses convictions, secoué parfois, mais toujours porté par de nouvelles aspirations.

Statistiques concernant les personnes accueillies lors des permanences en 2015

Aides fournies aux réfugiés

- Paiement du loyer : 9%
- Aide juridique : 50%
- Recherche de logement : 24%
- Mobilier solidaire : 9%
- Divers : 8%

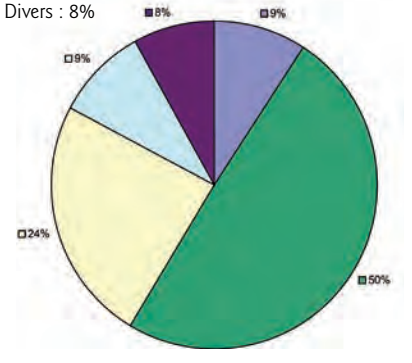

Provenances des réfugiés reçus :

- Afrique de l'Ouest : 22%
- Guinée Conakry : 35%
- Corne de l'Afrique : 20%
- Asie de l'Est : 9%
- Proche Orient : 10%
- Europe : 3%
- Maghreb : 1%

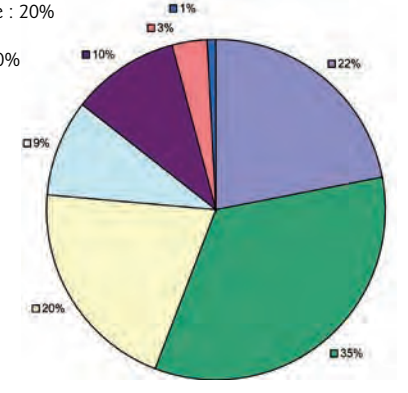

Accompagnement juridique

Témoignage d'un nouveau bénévole.

Après un mandat de trois ans à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), participant aux formations de jugement comme personnalité nommée par le vice-président du Conseil d'État, j'ai souhaité mettre à profit cette expérience pour tenter d'apporter ma pierre à l'accueil des réfugiés d'une autre manière, par le bénévolat au sein d'une association d'aide aux réfugiés. Les nouveaux textes de loi alors en préparation prévoyaient notamment que les demandeurs d'asile puissent être accompagnés lors de leur entretien à l'OFPRA d'un avocat ou d'un représentant d'une association de défense des droits des demandeurs d'asile (entre autres). C'est cette disposition qui m'a conduit à me rapprocher du GAS pour y offrir mes services, sans trop connaître les multiples facettes de l'activité de cette association. Je garde naturellement en vue cet accompagnement, pour lequel le GAS a demandé l'agrément pour une période expérimentale : cette décision de l'association a fait l'objet de débats internes, les problèmes qu'elle soulevait et dont je n'avais pas réellement pris conscience avant de militer au GAS étant tout à fait réels. Au moment de la rédaction de ce témoignage, je n'ai encore accompagné personne lors d'un entretien à l'OFPRA !
Cependant la demande adressée au GAS par les personnes qui souhaitent être aidées et soutenues dans leurs démarches pour obtenir l'asile est assez importante pour

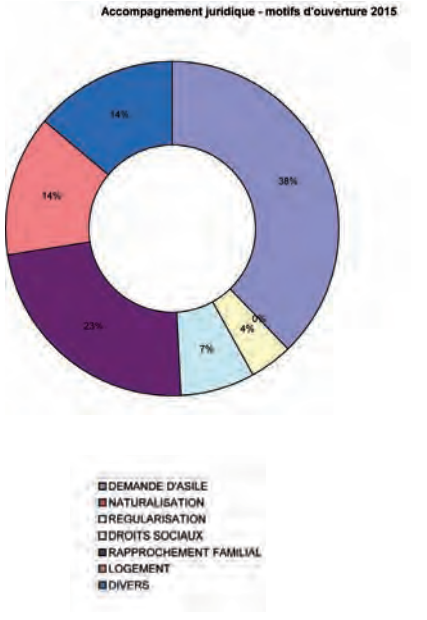

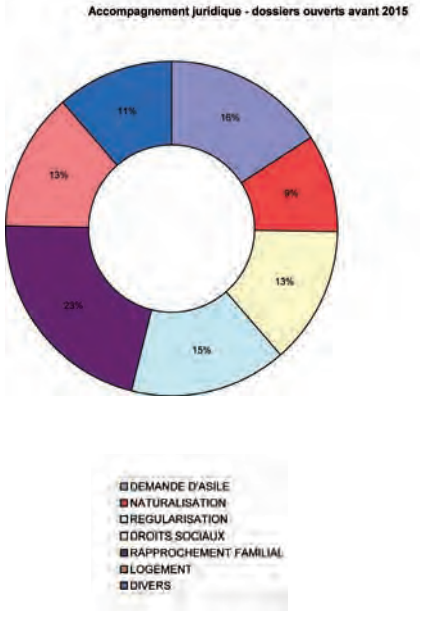

que les bénévoles qui ont acquis une compétence dans le domaine puissent prêter main forte aux permanents de l'association, qui en assurent la plus lourde charge. J'ai pu ainsi m'entretenir au cours de 2015, ma première année de bénévolat au GAS, avec des dizaines de personnes avant leur rendez-vous à l'OFPRA ou l'audience à la CNDA où sera jugé leur recours. Ces longues heures passées ensemble permettent de prendre conscience de la détresse qui a amené ces personnes à venir chercher en France une vie où ils ne se sentiront plus sans cesse menacés. Il s'agit surtout d'essayer de dédramatiser l'entretien ou l'audience qui les remplit d'une appréhension bien naturelle, de leur indiquer les points d'incompréhension que pourraient susciter chez leurs interlocuteurs certains aspects de leur dossier, de leur donner confiance pour qu'ils puissent convaincre ces derniers de leur besoin de protection.
Au final, cette forme d'accompagnement hors les murs de l'OFPRA ou de la CNDA, ces tête à tête dans un recoin des locaux du GAS, sont sans doute plus gratifiants pour le bénévole – et espérons, plus efficaces pour les demandeurs d'asile, que la présence aux entretiens à l'OFPRA qui naturellement sera un « plus » que nous nous devons d'offrir à ceux qui s'adressent à nous.
Ce témoignage ne serait pas complet si je n'ajoutais pas que le GAS m'a aussi permis de prendre conscience qu'après l'obtention d'une protection (les fameux « papiers ») le parcours pour le réfugié était loin d'être terminé et qu'être bénévole au GAS, c'est aussi mettre la main à la pâte pour le « mobilier solidaire », participer aux permanences où, avec un autre bénévole on accueille tous ceux qui frappent à la porte du GAS, être à la disposition des réfugiés logés par l'intermédiaire du GAS lorsqu'ils vous appellent à la rescousse pour des démarches de recherche d'emploi ou lorsqu'un opérateur téléphonique indélicat a abusé de leur confiance...Sans oublier la convivialité qui préside aux manifestations où bénévoles, permanents et réfugiés se retrouvent pour partager un moment d'amitié.

1 : Instance judiciaire de recours pour les personnes dont la demande d'asile a été rejetée par l'OFPRA
2 : La loi a été depuis promulguée et est entrée en application : voir (article sur la réforme de l'asile)
3 : A actualiser en fonction de l'actualité au moment du bouclage

Il a été voté lors de notre assemblée générale en novembre que le GAS tenterait l'expérience d'être tiers observateur lors des entretiens OFPRA pour une durée d'un an en faisant un bilan au bout de 6 mois. La prise de notes ne sera pas possible mais l'observateur pourra faire des remarques de forme et de fond à la fin de l'entretien. Nous avons hâte de voir comment se déroulera cette nouvelle expérience et surtout si cela sera utile et pris en compte.

Activités

LOGEMENT :
Projet Hébergement des réfugiés pour favoriser leur insertion sociale et leur autonomie

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre total d'hébergements	**33**	**37**	**39**	**39**	**41**	**48**
Hébergements ALT	8	8	8	8	8	8
Hébergements en meublés	9	12	15	14	15	15
Hébergements Revivre						8
Logements Bail-glissant				1	2	2
Hébergements SNL	5	5	5	7	7	7
Logements Accueil et Soutien	11	12	11	9	9	8
Journées hébergements	22630	19650	21246	21682	23085	30510
Nombre personnes hébergées	110	110	122	128	123	128
Ménages sortant (relogement)	4	7	10	10	5	5

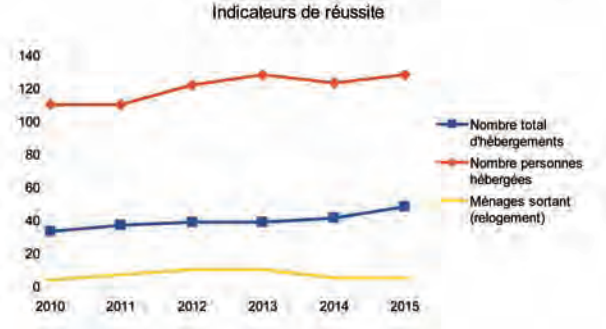

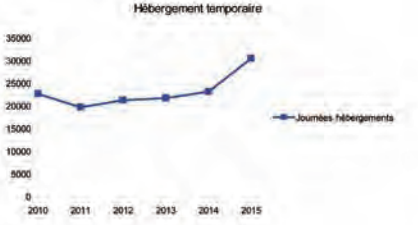

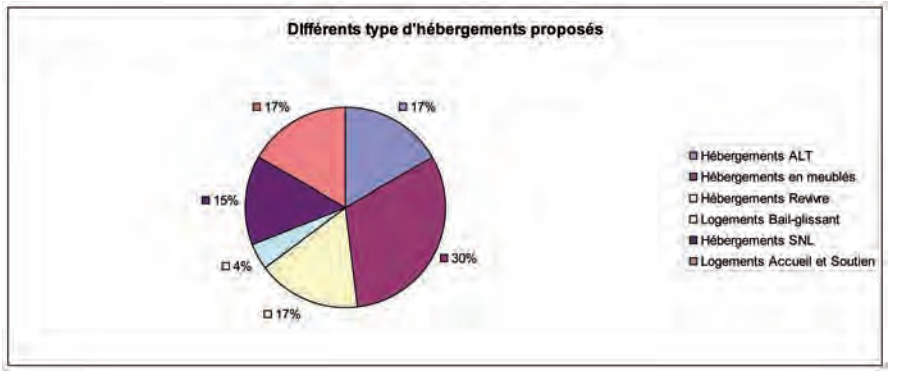

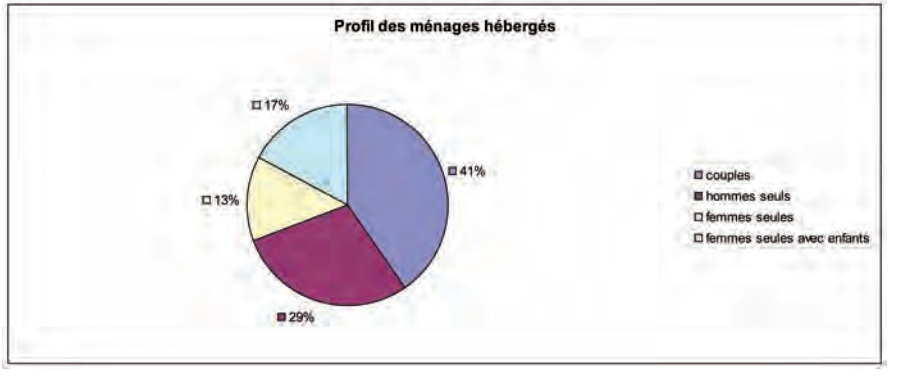

SNL 91

Cet article a été écrit pour le bulletin d'infos de SNL (Solidarités nouvelles pour le logement, par un des membres du groupe de Bures. Depuis il y a eu quelques changements : relogement de certains locataires et remplacement par d'autres, départ de Sandrine et arrivée de Marie. Notre fonctionnement reste harmonieux.

Un cas particulier : le GAS et SNL en Essonne

Le GAS et SNL en Essonne gèrent en commun sept logements temporaires destinés aux réfugiés politiques : sept personnes (un Iranien, une Malienne, deux familles guinéennes) sont logées dans quatre logements à

Massy et six personnes (un couple de Guinéens avec un enfant et un couple avec un enfant originaire du Congo –Brazzaville -) le sont à Palaiseau.
Brigitte et Régis Vanderhaghen qui portent la double casquette SNL et GAS ont fait le trait d'union entre les deux associations. Tout a commencé avec l'entrée dans un logement SNL de Palaiseau d'un candidat présenté par le GAS. Par ailleurs, à Massy, une maisonnée de cinq logements manquait de bénévoles et au fur et à mesure des relogements c'est le GAS qui a amené bénévoles et locataires. Actuellement il reste un locataire SNL.
Les liens entre les deux associations sont d'autant plus étroits que les travailleurs sociaux (TS), Sandrine à Palaiseau et Frédéric à Massy, ont en charge l'accompagnement social de ces familles en particulier dans le domaine du logement et du relogement. (...) Les dossiers de candidatures sont examinés par une commission qui comprend des bénévoles du GAS et les TS. Les problèmes d'entretien sont résolus, comme pour les logements SNL, soit par les bénévoles eux-mêmes soit par l'équipe d'entretien de SNL.
Les locataires du GAS sont souvent diplômés et une fois logés ils retrouvent une certaine stabilité.
En revanche quand les deux TS sont confrontés à des problèmes juridiques dans leur secteur ils s'adressent aux juristes du GAS. Enfin le garde meuble du GAS permet parfois à des locataires SNL de se meubler.
En Essonne l'expérience est donc originale et tout à fait positive.

Revivre association
d'aide aux réfugiés syriens et aux détenus d'opinion en Syrie

Quand l'impossible devient possible

Les aider à revivre

Depuis le début de la révolution syrienne en 2011, l'association REVIVRE se mobilise pour l'accueil des réfugiés syriens arrivant sur notre territoire, qu'ils soient munis de visas ou qu'ils se retrouvent sur notre sol sans papier. Après un long périple souvent au prix de risques et de souffrances, ils sont sans repère, sans toit, le plus souvent sans connaissance de notre langue.

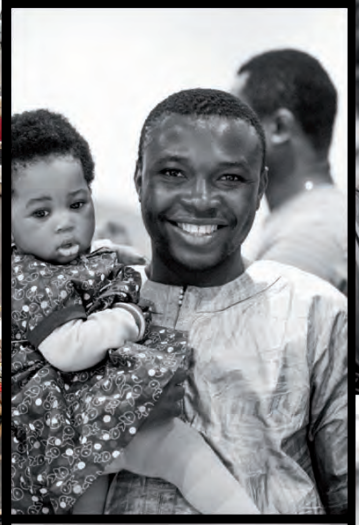

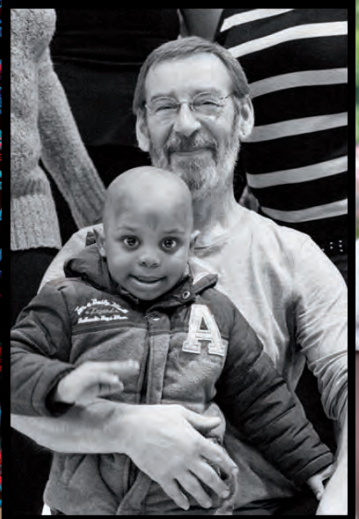

PORTE SOUS
ALARME
NE PAS OUVRIR
SAUF URGENCE

Si l'accompagnement des réfugiés, dans leur demande de procédure d'asile, est pour notre association l'une de ses activités essentielles à notre permanence mise en place depuis septembre 2012, à la Mairie du 20 arrondissement, il est très vite apparu que l'hébergement, c'est-à-dire tout simplement avoir un toit, était une priorité pour redonner à ces personnes déracinées, fuyant la guerre, ayant tout perdu, un peu de sérénité et d'espoir.

REVIVRE s'efforce de résoudre, dans l'urgence, dès les premiers jours, les problèmes d'hébergement pour ces réfugiés dans l'attente d'être éligibles au premier droit : l'ADA (allocation de demandeur d'asile).

Ensuite, durant la longue période (plusieurs mois) avant l'obtention du statut de réfugié, c'est un nouveau défi pour obtenir un toit dans un éventuel CADA (Centre d'admission pour demandeur d'asile), dont la plupart sont saturés.

Une fois statutaire, le réfugié, qui rentre dans le droit commun, n'a pas terminé son parcours d'obstacles pour obtenir un toit. Comment devenir locataire avec le RSA (Revenu de solidarité active) pour tout revenu ? L'impossible devient possible grâce au partenariat que REVIVRE développe avec le GAS ; le « coup de pouce » financier de REVIVRE permet de préserver aux réfugiés un revenu de subsistance, certes modeste, et grâce au GAS, un logement décent.

... GAS et REVIVRE, nous les aidons à revivre.

Michel Morzière, Président de l'association REVIVRE

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les brocantes du GAS .....

Vous aimez les surprises ?

Alors venez avec nous ouvrir les cartons qui accompagnent les meubles ramenés par les chauffeurs et qui iront au stand vaisselle, bibelots, objets d'une certaine valeur. Si c'est propre, bien emballé, c'est un don. Si on s'est débarrassé, c'est souvent sale et en vrac (merci quand même..).
Des verres : Oh du cristal ! - des assiettes creuses, les préférées des réfugiés - des tasses, dommage il en manque une pour faire six - un réveil : il marche ! - une lampe - ça ? Inutilisable ..., un serre-livre en bronze avec une belle signature - un cadeau de vente sur catalogue - un cendrier : ce n'est pas interdit de fumer ? - etc.... etc. ...
Comment transformer ce qui n'est pas pris par les réfugiés lors des permanences du mobilier solidaire (cf. article) en bons euros d'appoint pour le budget ? La brocante trimestrielle de Villejuif bien sûr, ou la mise en dépôt chez un commerçant ami. Et pour ce qui sort un peu de l'ordinaire nous cherchons un(e) vendeur (se) ponctuel(le) pour les proposer sur le support de leur choix.

Le mobilier solidaire

Au cours de l'année 2015, l'association a pu assurer 50 permanences, le samedi matin (ou parfois en semaine), et accueillir 67 familles, couples avec enfants, 40 femmes seules dont 33 avec enfants et 21 hommes seuls.
Ces personnes viennent de nombreux pays :
Afghanistan (7), Guinée (34), Congo (13), Somalie (1), Tibet (8), Bangladesh (4), Mali (3), Sierra Leone (1), Soudan (4), Cameroun (1), Tchad (1), Sénégal (1), Rwanda (1), Sri Lanka (5), Russie (2), Tchétchénie (1), Mauritanie (13), Madagascar (1), Arménie (1), Syrie (4), Ethiopie (2), Irak (1), Birmanie (1), Chine (1), Albanie (1), Mongolie (1), Angola (1), Népal (2), Bouthan (2), Iran (6).
Ainsi, 415 adultes et enfants, ayant obtenu un premier logement pérenne ont pu bénéficier de meubles divers et variés :
23 frigidaires, 2 congélateurs, 21 cuisinières, 3 plaques électriques, 6 fours électriques, 15 micro-ondes, 16 machines à laver, 2 lave-vaisselle, 36 lits, 6 lits d'enfant et de bébé, 28 sommiers, 57 matelas, 26 canapés, 32 fauteuils, 36 tables, 118 chaises et tabourets, 34 armoires, 43 buffets et meubles de cuisine, 10 commodes, 17

bureaux, 26 tables basses, 50 petits meubles divers, 39 étagères et bibliothèques, 15 meubles télé, 8 aspirateurs, 6 radiateurs électriques, 3 ventilateurs, 5 télévisions, 23 luminaires divers, 8 tables de nuit, 75 cartons de vaisselle, 66 cartons de linge de maison, 30 cartons de jouets, 20 tableaux (peinture), 7 tables à repasser, 16 tapis de sol, 5 miroirs, 2 vélos.
A cette liste nous pouvons ajouter « mille et une bricoles » non répertoriées mais qui font le bonheur de ceux qui les découvrent.

Le jeu facteur d'intégration

La déclaration universelle des droits de l'enfant pose comme principe que «l'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et à des activités récréatives qui doivent être orientés vers des fins visées par l'éducation ; la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit».
Tous les théoriciens du développement psychique, psychomoteur ou social de l'enfant ont insisté sur le rôle primordial du jeu dans toutes les civilisations avec des objets spontanément utilisés par les enfants ou des jeux fabriqués par les adultes à leur intention.
Le jeu est facteur de création et de réussite, il développe l'imaginaire et le transforme, y compris pour assurer des situations difficiles ou anxiogènes.
Dans l'accueil des familles de réfugiés, il est donc indispensable de faire place aux enfants pour lesquels jeux et jouets sont aussi indispensables que la télévision ou la cuisinière pour leurs parents.
Le jeu est aussi une voie naturelle d'intégration des enfants entre eux, malgré les difficultés langagières rencontrées.
Aussi, lorsque les enfants ne peuvent être présents dans la phase d'accueil ou dans celle d'aide à la première entrée dans un logement, nous proposons aux parents, en fonction de l'âge et des goûts de chacun, un choix de jeux aussi large que possible, individuels ou collectifs, éducatifs ou purement ludiques. Nous considérons en effet le jeu comme un besoin vital dont toute la famille peut bénéficier.

Syrie

Bilal habitait la ville d'Alep.

Cette ville est la deuxième ville du pays, située au Nord Ouest pas loin de la frontière turque. Sa population était de près de 1 700 000 avant le conflit. Elle produisait 1/3 de la richesse du pays. Après la chute du régime ottoman, les Turcs l'ont perdu au bénéfice de l'Angleterre, et la Syrie fut placée sous mandat français en 1918. La ville d'Alep est actuellement sous les bombardements incessants de l'armée d'Assad et russe et coincée aussi par Daesh. L'armée syrienne libre en guerre ouverte avec le régime depuis 2012 est en grande difficulté. Rien qu'en Turquie 2 700 000 de réfugiés sont arrivés.

C'est à partir des années 2011 que les ennuis de Bilal ont commencé.

« Je sortais d'une manifestation contre le régime d'Assad qui est un criminel. Je voulais avec mes amis changer le système de la vie, le système tout cours. Je n'étais pas dans un parti, car mon parti dans ma tête est celui de la liberté, de la démocratie. J'étais sorti avec mes amis, mes cousins, une manifestation libre. Mais c'était mélangé avec des partis (le parti communiste). La répression fut terrible avec même des tirs à balles réelles. Les personnes qui travaillaient pour la police (pas la police normale comme chez vous, mais la police secrète) regardaient tous les visages. Pendant deux trois jours la police recherchait tous ceux qui avaient participé à cette manifestation interdite car politique. Ils sont venus m'arrêter, m'ont mis en prison durant un mois, en me torturant régulièrement. Actuellement, je souffre de mon dos à cause de ces traitements inhumains. A ma sortie, je suis retourné travailler, mais ils sont revenus trois fois me chercher entre 2011 et 2013. La dernière fois, je pesais 30KG. 30Kg, ce n'est pas normal. Je suis comme les Africains de Somalie (petit rire !!!). J'ai alors beaucoup réfléchi, notamment partir pour la France pays des droits de l'Homme, de la liberté, de la démocratie. C'est vrai. Un jour les bombes de la clique d'Assad sont tombées sur ma maison. Mon fils, Farid, avait 6 mois. J'ai alors pris la décision de partir : seul. Je ne voulais pas que ma famille subisse la galère que vivaient les réfugiés en traversant la mer : les noyades. De la folie. Il faut les laisser vivant en Turquie. J'ai contacté quelqu'un qui moyennant un peu d'argent m'a fait traverser sur un zodiac jusqu'en Grèce. C'était angoissant. Arrivé j'ai été mis en prison puis relâché

et j'ai continué mon périple dans un camion qui m'a laissé en Ukraine en me disant que j'étais arrivé : descends, descends c'est la France là. Quelqu'un m'a dit que ce n'était pas la France. J'ai repris un camion pour la Slovénie. Puis une autre traversée pour une île italienne. Je ne me rappelle plus son nom. Par un petit train, je suis arrivé à la gare de Modane et quelque temps après à Paris. Là j'ai galéré en dormant à droite à gauche. Je suis resté chez une femme française durant 2 mois. L'attestation de logement est très importante. J'ai questionné des personnes qui connaissaient des Syriens. L'association JRS (Jésuite refugee Service) m'a aidé durant trois mois. SINGA aussi pour des cours de Français. Puis ce fut le 115 et l'association Revivre. Ma femme Alaa qui était restée avec mon fils en Syrie a pu venir par regroupement familial au bout de 4 mois de tracasserie administrative.

Maintenant Revivre a demandé au GAS de m'héberger. Je suis bien ici, mais j'aimerais obtenir un logement social dans le 91. Pourquoi pas à Evry comme d'autres Syriens. Comme je connais bien les lois, beaucoup de mes compatriotes me demandent de les aider pour leur démarche à la CAF, pour le regroupement familial. On m'appelle toujours pour me remercier, de Nantes à Toulouse et même de Guadeloupe. J'ai travaillé deux mois en CDD. Il faut que je fasse valider mon permis. Mais là c'est une autre histoire. »

Réfugiés syriens

Après cinq années complètes de guerre, il y a environ 7,6 millions de réfugiés internes en Syrie. On compte plus de 4 millions de réfugiés syriens dans les pays voisins : la Turquie héberge près de 2,5 millions d'entre eux (avant l'arrivée des Syriens de la région d'Alep), le Liban un peu plus d'un million et il y a plus de 630 000 réfugiés syriens en Jordanie.

En 2015, la France a enregistré 5.110 demandeurs d'asile syriens, 97% d'entre eux ont reçu une protection de l'OFPRA. La moyenne du temps d'instruction était de trois mois. L'ensemble des demandes d'asile en France en 2015 s'élève à 79.130, un afflux toutefois moindre qu'en Allemagne qui reste en première ligne dans la crise des réfugiés.

En 2015, l'asile a été accordé à 31,5% de l'ensemble des demandeurs, contre 28% en 2014. Les principaux pays d'origine des candidats à l'asile en France ont été la Syrie, le Soudan et le Kosovo, a indiqué Pascal Brice, le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra).

Témoignages

Mohammed, réfugié soudanais, est logé par le GAS.

Il a bien voulu répondre aux questions du GAS.

Bonjour Mohammed, veux-tu te présenter ?

J'ai 29 ans. Je vivais au Soudan, à Khartoum. Je suis avocat spécialisé dans les droits de l'homme.
J'ai défendu Myriam, une musulmane qui s'est convertie au christianisme. Elle s'est fait arrêter pour apostasie et risquait la peine de mort (c'est dans la charia). Après le procès, j'ai eu des problèmes avec le gouvernement et des milices radicales qui m'ont menacé de mort. Et j'ai dû partir.

Comment es-tu venu en France ?

A Khartoum, j'ai contacté l'ambassade de France qui m'a donné un visa. Un ami qui travaille à l'aéroport m'a aidé à prendre l'avion car je ne pouvais pas passer les contrôles.
Une fois à Paris, je ne connaissais personne et j'ai dormi deux semaines dans la rue, Porte de la Chapelle. J'ai alors téléphoné à l'ambassade de France à Khartoum. Ils ont contacté l'association Avocats sans frontières. Un avocat m'a alors hébergé chez lui et l'association m'a aidé à faire ma demande d'asile. Puis ils ont loué une chambre à l'hôtel et m'ont fait rencontrer l'association Urgence Darfour, qui a aussi loué une chambre d'hôtel.

Comment as-tu connu le GAS ?

J'ai obtenu rapidement le statut de réfugié politique. Urgence Darfour est intervenu auprès de la mairie de Paris qui a demandé au GAS de m'aider.
Le GAS m'a logé 3 mois rue Myrha à Paris mais ils ont dû rendre le logement. Ensuite par l'association JRS, j'ai été hébergé 2 mois à Château Croissy dans une famille. Et, depuis septembre, grâce au GAS, je partage avec un autre réfugié soudanais une petite maison à Bures sur Yvette. J'y suis bien.

Et maintenant ?

Je veux recommencer une nouvelle vie en France. Je suis des cours de Français pour apprendre le plus vite possible ma nouvelle langue. Je vis du RSA et je cherche du travail.
Plus tard, je voudrais reprendre en France des études d'avocat spécialisé dans les droits de l'homme.
Dans mon parcours, j'ai connu beaucoup d'associations qui m'ont bien aidé. Elles m'ont permis de rencontrer plein de personnes très gentilles. Je veux dire MERCI au GAS, à JRS, à Urgence Darfour et Avocats Sans Frontière.

NB : Mohammed Abdalnabe Allagabo Omer était l'un des conseils de Meriam Ibrahim Tehya Ishag, condamnée à mort en mai 2014 pour s'être convertie au christianisme, puis acquittée après une mobilisation internationale

Droit de suite

Voici la suite des aventures d'une famille guinéenne que nous suivons depuis plusieurs années au GAS. Nous vous les avions présentés lors d'un premier article dans notre rapport d'activités 2014.

« Soyez patiente, un jour vous aurez votre propre logement »: **enfin chez nous**

Prioritaire DALO depuis mai 2012, j'ai vécu de septembre 2014 à février 2016, avec mes 5 enfants dans une chambre de 13 m². On avait mis les matelas à même le sol pour avoir plus de place, on dormait les uns sur les autres. Je commençais le travail à 6h, donc je me levais à 5h tous les matins.
Vu les conditions de logement, impossible de fermer les yeux, j'étais coincée, je ne pouvais pas me tourner à ma guise, j'avais mal au dos et aux articulations. J'ai dû changer mes horaires de travail pour commencer plus tard. Je dormais mieux quand mes enfants allaient à l'école, j'étais déréglée car je passais des nuits blanches et je fermais les yeux entre 8h et 13h. C'était dur comme rythme, mais je n'avais pas le choix.
Mes enfants se faisaient beaucoup de souci pour ma santé et espéraient chaque jour qu'en ouvrant la boîte aux lettres je trouve une proposition de logement. Avec l'aide du GAS, J'ai écrit à tous les services de logement (préfecture, mairies, bailleurs sociaux...), partout on me demandait d'être patiente. Pendant ce temps, je recevais des mises en demeure de mon foyer. J'avais peur de me retrouver à la rue avec mes enfants, peur de devoir appeler le 115 tous les soirs pour une nuit d'hôtel.
En octobre 2015 le miracle s'est produit et j'ai reçu une proposition de logement de type T4 de la part de la mairie, pour mes enfants mineurs et moi. « Youpi » une proposition, enfin j'aurai mon propre logement, fini la galère... Mais non ! Encore un peu de patience : **proposition n'est pas synonyme d'attribution.**
Le marathon des courriers commence. J'ai à peine une dizaine de jours pour envoyer tous les documents au bailleur et attendre la décision de la commission d'attribution. Toujours accompagnés par le GAS, on a réussi à rassembler tous les documents et à les envoyer dans le délai imparti.
Tic tac, tic tac... la décision de la commission d'attribution du logement tombe : faute de ressources suffisantes, on ne peut m'attribuer le logement qu'en **bail glissant.** C'est quoi ce terme ? Vais-je rester dans ma chambre de 13m² ? C'est quoi la solution ? Le GAS, toujours le GAS, accepte de prendre le logement en bail glissant pour ma famille, et m'explique en quoi ça consiste. L'accord du bailleur est donné en novembre 2015 et je sais enfin qu'il est à moi ce logement. Mes enfants et moi sommes heureux à l'idée de déménager bientôt. Encore deux mois de patience et on signera enfin le contrat de bail. Mes deux aînées ont été relogées de leur côté, les plus jeunes et moi serons dans notre palais. La chambre de 13m² cédera la place au T4 de 77 m². Chacun aura sa chambre, et les enfants pourront désormais faire leurs devoirs à la maison. On pourra passer nos weekends à la maison sans se marcher dessus.

A propos des comptes

Depuis maintenant bientôt 40 ans que je travaille au GAS, j'ai constaté au fil du temps, chez certains de nos partenaires financeurs et non des moindres, une évolution qui ne cesse de m'étonner. En effet, tout au long des années, le GAS grâce au dévouement de ses nombreux bénévoles et à l'engagement de ses salariés qui ne ménagent pas leur peine, le GAS s'est forgé une réputation de sérieux, de fiabilité et d'efficacité qui ne s'est pas démentie au cours des décennies.

Ainsi nombre de partenaires financeurs nous font totalement confiance pour la mise en place et le suivi de nos actions auprès des réfugiés isolés et des familles que nous prenons en charge. Les rapports financier et d'activité que nous leur fournissons leur donnent semble- t-il toute satisfaction, puisqu'ils ne nous surchargent pas de demandes de renseignements complémentaires sur notre public bénéficiaire, sa situation socio professionnelle, les problèmes d'intégration rencontrés, les perspectives de retour au pays d'origine etc...

En revanche pour un certain partenaire qui nous connaît bien puisque nous collaborons depuis plusieurs années déjà, tout se passe comme si le GAS était d'une certaine façon marqué par une duplicité propre à faire douter de sa fiabilité.
Alors que la majorité de nos partenaires sont rassurés par le GAS qui au fil des décennies s'est agrandi s'est renforcé, s'est professionnalisé avec l'apport de salariés jeunes et bien formés, ce partenaire dont les décisions sont lourdes de conséquences pour notre association semble, lui, douter de plus en plus de la volonté de transparence et de clarté du GAS et de son sens des responsabilités en ce qui concerne la gestion de fonds publics.

Ainsi les procédures de contrôle deviennent de plus en plus pointilleuses et suspicieuses ce qui fait que nous sommes conduits à consacrer de plus en plus de temps et d'énergie à refaire des dossiers parce que la réglementation a changé, que de nouvelles procédures ont été mises en place depuis la constitution de la demande de financement et qu'il faut tout modifier, car les effets sont quelquefois rétroactifs. Nous avons parfois l'impression que de fausses déclarations suffiraient à faire respecter la nouvelle procédure (ou alors) nous avons le sentiment qu'être honnête, nous porte préjudice. Nous avons même parfois l'impression que de fausses déclarations suffiraient à faire respecter la nouvelle procédure (ou alors) nous avons le sentiment qu'être honnête, nous porte préjudice.

Nous sommes également surpris que le contrôle qualitatif des actions : tenue des objectif en nombre de personnes logées, nombre de tournées d'emménagement des hébergements, nombre de personnes reçues à nos permanences, nombre de dossiers traités dans le cadre de l'activité assistance juridique et administrative et surtout satisfaction de notre public (voir les témoignages), soit traité plus que légèrement : questionnaire par téléphone d'un quart d'heure en tout et pour tout. La

recherche de la qualité de l'action n'est-elle pas le but premier à rechercher ?
Par ailleurs le délai de versement des fonds européens qui intervient des années après décision de l'attribution pose des problèmes de trésorerie au point que nous devons régulièrement faire appel à nos adhérents : appel d'urgence, demande de prêt.

Il est particulièrement affligeant, pour des personnes qui s'engagent sans compter au sens propre et figuré du terme pour l'avenir de notre association, puisque non seulement elles ne cherchent pas à détourner un centime des sommes reçues pour le fonctionnement de l'association mais qu'elles font elles–mêmes des dons conséquents pour une action de solidarité qu'elles vivent totalement au quotidien, de voir que leur honnêteté, leur sens des responsabilités, leur esprit civique sont fortement mis en doute.

Le GAS n'a pas deux visages. Il est totalement cohérent. Et cela n'est possible que parce que toutes les personnes qui le font vivre, que ce soient les adhérents, les donateurs, les bénévoles qui donnent de leur temps, les salariés qui donnent de leurs compétences font preuve de générosité et de désintéressement et de fidélité dans leurs engagements pour que l'intitulé que s'est choisi notre association vive son nom au jour le jour.

Nous sommes effectivement un vrai groupe qui regroupe ses qualités et ses ressources pour une action de solidarité qui heureusement est reconnue par l'ensemble des bénéficiaires et aussi par de multiples partenaires et amis sans le soutien de qui nous ne pourrions poursuivre.

Tout se passe comme si le sérieux des personnes qui travaillent au GAS, leur honnêteté, leur sens des responsabilités reconnus dans son domaine d'activité disparaissaient dès lors qu'il s'agit du domaine financier.

Bénévoles et contributions volontaires

Vous avez l'habitude de lire dans nos rapports d'activité le compte de résultat, le bilan annuel, autant de chiffres officiels issus de la comptabilité. D'autres chiffres sont moins souvent présentés, donc, moins connus, ce sont ceux qui estiment le volume de l'aide apportée par les bénévoles de l'association et les différentes prestations et dons en nature qui nous sont faits par des organismes ou des individuels. En résumé, ces montants représentent ce que l'association aurait dû payer à des prestataires ou commerçants pour réaliser l'ensemble de ses actions si cette aide n'existait pas.

Dans les tableaux ci-après vous trouverez la ventilation de ces différents coûts.

Comptes

Le bénévolat

Celui-ci a été chiffré par type d'activité pour une période de 1 an

		Bénévoles	Heures
Permanences d'accueil	Premier accueil pour tout problème de logement, travail, aide administrative et juridique	25	300
Hébergements	Suivi des personnes hébergées Entretien Déménagement - Emménagement	20 2 2	1 500 600 600
Mobilier Solidaire	Collecte - Tri - Rangement Distribution hebdomadaire	6 10	1 000 600
Brocantes	Tri des objets collectés Préparation Ventes puis rangement	8 6 15	1500 200 400
Solidarité	Aide juridique et administrative Alphabétisattion ça mijote Fêtes du GAS	1 5 2 12	15 300 300 100
Communication	Lettre d'info Rapport d'activité	2 10	25 50
Gestion du GAS	Secrétariat - Fichier donateurs - Comptabilité Subventions, demande et comptes rendus financiers	4	1500

TOTAL DES HEURES PASSEES : 8 450 Heures

Ce nombre correspond à 5,2 personnes qui travailleraient à temps plein.
Si le GAS devait payer ces personnes à un taux horaire de 25€, le coût se monterait à : TOTAL COUTS DES BÉNÉVOLES : 211 250€

Les prestations en nature

Elles correspondent à des mises à disposition de biens ou de temps.

	Coût estimé
Mise à disposition gratuite de salles de réunion, de cours par la Mairie de Villejuif : 20 mises à disposition annuelles , notamment pour les cours de français.	3 000€
Mise à disposition de salles pour le repas qu'organise le GAS pour les personnes qu'il héberge.	2 000€
Mise à disposition d'une salle par la paroisse Ste Thérèse pour 'Ça mijote' 2 fois par semaine.	4 000€
Supervision par un expert de dossiers juridiques complexes Aides diverses par des prestataires amis selon besoin	6 000€
TOTAL DES PRESTATIONS EN NATURE	15 000€

Les Dons en nature

Les deux principaux postes

	Coût estimé
Les dons de meubles, appareils ménagers, vaisselle, linge de maison dont vous avez une description détaillée dans un article du présent rapport.	78 000€
Les frais de déplacement (entre leur domicile et Villejuif) que ne se font pas rembourser les bénévoles, soit environ 7 500Km en voiture et une dizaine de voyage en train province - Paris	5 000€
TOTAL DES DONS EN NATURE	83 000€

TOTAL GENERAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES : 309 250€

Ce chiffre calculé sur des bases 2015 est un peu plus élevé que les années précédentes, le nombre de bénévoles ayant augmenté. Il représente environ de 90 à 95% du total des dépenses comptabilisées, ce qui est un pourcentage important. Le montant des dépenses comptables doit donc être multiplié par presque deux pour avoir l'activité réelle de l'association.

Pourquoi pas de résultat 2015 ?

L'alternance nous parait une bonne formule pour aider les jeunes à acquérir une bonne formation, c'est pourquoi notre association a choisi en 2013 de prendre un jeune en contrat de professionnalisation. Ce contrat prenait fin le 31 août 2015, date à laquelle Jérémie nous a quittés. Nous sommes très heureux qu'il ait trouvé dès le mois d'octobre un emploi stable et bien rémunéré. Yasir qui l'a remplacé a été recruté dès le premier septembre dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi de deux ans. Or il a saisi une opportunité professionnelle qu'il a jugée plus intéressante et nous a quittés le 27 novembre dernier. Nous ne pouvions que nous réjouir du fait que ces deux jeunes aient trouvé des contrats à durée indéterminée dans une conjoncture si difficile.

Notre souci de solidarité de donner une formation solide dans le cadre d'un emploi aidé nous a fait recruter, le 9 décembre, une personne que Yasir connaissait et qu'il s'était proposé de suivre pour que la passation de dossier se fasse dans les meilleures conditions. Or, cette personne pleine de bonne volonté n'est pas encore en mesure de prendre en charge en toute autonomie la comptabilité de l'association, ceci d'autant plus que les bases comptables, qu'elle a acquises dans son pays d'origine, demandent à être adaptées aux normes françaises régissant les associations.

Dans ce contexte de fin d'année difficile, puisque c'est une période très ardue pour tous les services comptables, nous avons été amenés à traiter pratiquement les mois d'octobre, novembre et décembre seulement depuis le 9 décembre. A noter qu'en plus, nous avons été audités pour la subvention FER 2013, ce qui a mobilisé le trésorier pendant plus de trois semaines. Ces circonstances exceptionnelles nous mettent dans l'impossibilité de vous présenter le résultat de l'exercice 2015. En 37 ans, c'est la première fois que nous avons à gérer une année si difficile et compliquée et c'est un euphémisme à bien des égards. Nous ne pouvons que compter sur votre indulgence et votre compréhension et vous en remercions du fond du cœur.
Nous pouvons cependant vous dire que le résultat sera positif et toute l'équipe, salariés et bénévoles, tient encore à vous remercier pour votre générosité et votre fidélité jamais démenties.

Comptes

DERNIERE MINUTE

La préparation du rapport ayant été un peu plus longue que prévue, nous pouvons vous donner quelques chiffres concernant l'année 2015.
Celle-ci sera en **excédent de 25 000€** après une année 2014 déficitaire de plus de 48 000€, ce déficit étant dû à l'absence de subvention européenne.

	2015	2014
Cotisations des membres	32 910€	27 605€
Dons Les membres ont été sensibles au risque de déficit de trésorerie en milieu d'année suite à des versements de subventions tardifs. Si l'on élimine un don très important en 2014, le niveau des dons est très sensiblement le même.	109 080€	138 503€
Brocante Un peu moins de ventes « au cours de l'eau », mais beaux succès des 4 brocantes annuelles qui attirent toujours plus de monde.	19 500€	20 500€
Subventions		
Subvention européenne	105 000€	0€
Subvention d'Etat	30 000€	0€
Subventions régionales	22 700€	17 900€
Subv département et commune	700€	700€
Subv publique aide au logt temporaire	32 800€	31 300€
Privée aide au logt « REVIVRE »	13 600€	
Subv accompagnt dans l'emploi	24 700€	20 300€
Subventions privées		
Fondation Abbé Pierre	20 000€	20 000€
ANANIE ET SAPHIRE	3 000€	
ACCUEIL ET SOUTIEN		5 000€
TOTAUX	252 500€	95 200€

Nous n'avons obtenu la subvention européenne 2014/2016 qu'en 2015, nous l'avons donc répartie sur 2 ans, ce qui explique le montant important de celle-ci. La subvention d'Etat du ministère de l'intérieur est donnée en principe tous les deux ans. Pour le logement de Syriens, nous sommes en partenariat avec l'association REVIVRE qui subventionne la partie restante du coût de location et des charges après la participation des locataires.
Ces trois subventions, qui n'existaient pas en 2014, expliquent le plus que doublement du total 2015 par rapport à celui de 2014.

Côté recettes

Nous n'avons obtenu la subvention européenne 2014/2016 qu'en 2015, nous l'avons donc répartie sur 2 ans, ce qui explique le montant important de celle-ci. La subvention d'Etat du ministère de l'intérieur est donnée en principe tous les deux ans. Pour le logement de Syriens, nous sommes en partenariat avec l'association REVIVRE qui subventionne la partie restante du coût de location et des charges après la participation des locataires.
Ces trois subventions, qui n'existaient pas en 2014, expliquent le plus que doublement du total 2015 par rapport à celui de 2014.

Comptes

Côté dépenses

Sans pouvoir en donner le détail, nous pouvons dire qu'elles ont été « serrées » au maximum pour éviter les problèmes de trésorerie dûs au fait que les subventions qui représentent maintenant une part importante de nos recettes sont versées tardivement.
Dans ces dépenses nous allons être amenés à créer une provision de plus de 50 000€ suite à un contrôle d'audit de notre subvention européenne de 2013. Il nous est reproché de ne pas avoir respecté certaines règles que nous estimons litigieuses. D''autres associations sont dans la même situation, et nous avons pris contact avec un avocat pour étudier comment sortir de cette impasse et envisager un recours judiciaire si nécessaire.

MERCIS

Textes de remerciements

Extraits de textes de remerciements de donateurs du GAS

Je reçois l'appel aujourd'hui et suis catastrophée par ce nouveau coup dur pour le GAS. Je regrette de ne pas pouvoir vous écrire vraiment, mais vous redis à chacun, chacune combien fort et souvent, je pense à vous en toute si grande amitié, très affectueusement.

Recevez ces deux dons en souvenir de Ninon LANGLOIS, femme solidaire au possible, un modèle. Bien à vous.

Bon courage et bonne année à tous, en espérant que la dureté des temps ne vous empêche pas de continuer votre travail si nécessaire et précieux auprès des personnes réfugiées. Bien à vous.

A quoi sert Noel si ce n'est à partager ! Demandez et vous recevrez ! Courage. Avec toute mon admiration pour tout ce que vous faites pour les plus démunis. Bon Noel à toute votre équipe.

Chers amis, venant d'hériter d'une somme sur laquelle je ne comptais pas et dont je n'ai personnellement pas besoin. Je pense que vous en ferez un bon usage, soit pour le logement, soit pour l'action juridique devant la CNDA. Bon courage. Amicalement.

Chers amis, Jean et Michelle Chavanes nous ont quittés mais le GAS demeure...fidèle à sa mission et par là même : demeure leur présence. Nous pensons souvent à vous tous et ceux et celles que vous accueillez et à tous ceux qui vivent une vie de demandeur d'asile !
Sachions-nous faire pour eux ce que nous voudrions que l'on fasse pour nous. Que cette année soit pour chacun, chacune riche en rencontres de l'autre. Bien amicalement.

Groupe Accueil et Solidarité

Association d'aide aux réfugiés politiques et demandeurs d'asile

Contact

GAS 17 place Maurice Thorez 94800 VILLEJUIF
Tel. 01 42 11 07 95 Fax. 01 42 11 09 91
contact@gas.asso.fr
www.gas.asso.fr

Permanences d'accueil :
mardi et jeudi, de 17 h 30 à 19 h 30

Comité de parrainage

Marie-José CHOMBART DE LAUWE
Stéphane DIAGANA
Geneviève JACQUES
Pierre LENA
Gabriel MARC
Yves QUERE
Antoine SPIRE